
Présidence : Pologne

SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL PERMANENT (1368^e séance plénière)

1. Date : lundi 11 avril 2022 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 15 heures

Clôture : 16 h 20

2. Président : Ambassadeur M. Czapliński

Président, Fédération de Russie (annexe 1)

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : AGRESSION CONTINUE DE LA FÉDÉRATION DE
RUSSIE CONTRE L'UKRAINE : ATTAQUE DE
KRAMATORSK DU 8 AVRIL 2022

Président, Ukraine (annexe 2), Royaume-Uni (annexe 3), États-Unis
d'Amérique (annexe 4), France-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine
du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande et le Liechtenstein, pays
de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace
économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Monaco,
Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (annexe 5), Suisse
(PC.DEL/556/22 OSCE+), Géorgie (annexe 6), Turquie (annexe 7), Canada
(annexe 8), Norvège (annexe 9), Lettonie (annexe 10), Assemblée
parlementaire de l'OSCE (PC.GAL/19/22 OSCE+)

Point 2 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

*Nouveau crime de guerre commis par les formations armées ukrainiennes à
Kramatorsk le 8 avril 2022* : Fédération de Russie (annexe 11)

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Aucune déclaration

4. Prochaine séance :

À annoncer



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/1368

11 April 2022

Annex 1

FRENCH

Original: RUSSIAN

1368^e séance plénière

Journal n° 1368 du CP, point 2

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Monsieur le Président,

Nous réaffirmons une fois de plus que nous rejetons le premier point dont la Présidence a annoncé l'inscription à l'ordre du jour de cette séance spéciale du Conseil permanent. La partie russe ne peut accepter la dernière tentative en date d'asseoir unilatéralement dans la durée le sujet proposé, qui est de nature ouvertement conflictuelle, et considère que ces mesures prises par la Présidence sont contraires aux dispositions des Règles de procédure de l'OSCE (paragraphe IV.1 C)1 et IV.1 C)3) ainsi qu'aux lignes directrices régissant les activités de la Présidence en exercice approuvées par le Conseil ministériel réuni à Porto en 2002 (en particulier le paragraphe 2b)).

Nous prions instamment la Présidence polonaise de se conformer strictement aux procédures convenues par tous les États participants, de cesser de les interpréter à sa guise et d'offrir des possibilités équitables et non discriminatoires d'avoir des débats au Conseil permanent.

Nous demandons que la présente déclaration soit jointe au journal de la séance spéciale du Conseil permanent de l'OSCE d'aujourd'hui.

Merci de votre attention.

1368^e séance plénière

Journal n° 1368 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION UKRAINIENNE

Monsieur le Président,

Malheureusement, chaque séance spéciale du Conseil permanent signifie davantage de vies innocentes perdues, davantage de destruction et de nouveaux crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis par les criminels russes.

Et il est inacceptable qu'à chaque réunion de ce type, nous devions écouter des mensonges éhontés et malhonnêtes visant à couvrir les criminels de guerre russes.

Cette fois, l'attaque brutale et inhumaine qui est à l'origine de la séance d'aujourd'hui est sans précédent.

Le 8 avril, une attaque de missiles russes contre la gare de Kramatorsk a fait 59 morts, dont cinq enfants, et 109 blessés.

Au moment de l'attaque, près de quatre mille civils, pour la plupart des enfants et des femmes, se trouvaient dans la gare et attendaient d'être évacués afin d'échapper aux atrocités russes pressenties.

Les Russes savaient très bien que la gare de Kramatorsk était remplie de civils attendant d'être évacués.

Cette évacuation avait été annoncée à l'avance parce que la Russie avait concentré ses forces en vue d'une nouvelle attaque sanglante dans la région.

Et pourtant, ils ont visé la gare avec un missile balistique. C'était un massacre délibéré.

Permettez-moi de citer le Président Zelensky : « Comme le massacre de Boutcha, comme beaucoup d'autres crimes de guerre russes, le tir de missile sur Kramatorsk doit constituer un des chefs d'accusation retenus par le tribunal, ce qui ne manquera pas d'arriver. Tous les efforts déployés viseront à déterminer à chaque instant qui a fait quoi, qui a donné des ordres, d'où venait la roquette, qui la portait, qui a donné l'ordre et comment la frappe a été coordonnée. La reddition des comptes est inévitable. » Fin de citation.

Ce qui se passe actuellement à Kramatorsk sous nos yeux est aussi profondément ironique.

Kramatorsk est l'une des villes de la région de Donetsk où l'agression de la Russie a commencé en 2014.

Il y a précisément huit ans, le 12 avril 2014, la ville a été occupée par la Russie. Kramatorsk a vécu sous cette occupation jusqu'en juillet 2014.

À l'époque, il y avait également de nombreux cas d'enlèvement et de torture de civils, ainsi que d'intimidation et de harcèlement.

Permettez-moi de vous donner un exemple.

« À mesure que les violences s'intensifient, d'autres habitants de la région quittent leur domicile [...], notamment dans les régions de Slovyansk et de Kramatorsk. Beaucoup restent dans les zones rurales de l'est, les personnes déplacées ayant signalé qu'elles étaient harcelées aux points de contrôle si elles quittaient la région en quête de sécurité. »

Cette citation est tirée du rapport sur la situation des droits humains en Ukraine publié en juin 2014 par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

En 2014 déjà, l'« armée » russe voulait garder des civils comme otages.

Les Russes veulent garder un maximum de civils sur place, car leur attaque est prévue dans les prochains jours.

Ils continuent à se battre contre les civils. Ils continuent à manipuler les couloirs humanitaires. Et ils continuent à transférer de force des civils des territoires occupés vers la Russie. Rien n'a changé.

Chers collègues,

Permettez-moi également de dire quelques mots sur la propagande de la Russie.

Des blogueurs pro-Kremlin ont publié des images de ce qu'ils ont dit être l'attaque de la Russie sur Kramatorsk et un rassemblement des forces armées ukrainiennes.

Cependant, comme dans le cas du vol 17 de la Malaysia Airlines, dès que le nombre de victimes civiles a été connu, les propagandistes de l'État russe ont commencé à rejeter la responsabilité de l'attaque sur l'Ukraine.

Ce n'est pas surprenant.

Ces faux récits, que les diplomates russes vont sûrement répéter aujourd'hui, sont indignes.

Le porte-parole du Ministère russe de la défense affirme qu'ils n'utilisent pas le type de missile qui a frappé Kramatorsk. Cependant, même les archives télévisées montrent qu'il ment.

Un « Tochka-U » a été tiré en février 2022 lors de l'exercice militaire bilatéral russo-biélorusse « Allied Resolve-2022 ».

En outre, l'utilisation de ces missiles par les militaires russes a déjà été observée auparavant près de la ville de Soumy.

Il est possible que les diplomates russes qui répandent des mensonges dans cette salle soient traités de la même manière par les responsables militaires russes et par leur propre président.

Si tel est le cas, nous sommes prêts à communiquer des preuves pertinentes et des informations objectives aux diplomates russes.

Et ce qui s'est passé à Kramatorsk semble faire partie de la tactique militaire de la Russie.

Alors qu'une nouvelle attaque se prépare, Moscou a décidé de détruire la liaison ferroviaire entre la région de Donetsk et le reste de l'Ukraine.

Quelques jours avant l'attaque de Kramatorsk, le Ministère russe de la défense a signalé qu'un certain nombre de gares de la région de Donetsk étaient visées par les troupes russes.

Hier soir encore, une autre gare aurait été la cible de tirs.

Chers collègues,

Alors que la « guerre éclair » du Kremlin en Ukraine s'avère être un échec total, l'hystérie et la répression en Russie même repartent de plus belle.

Il y a quelques jours, un manifestant pacifique a été condamné à une amende pour avoir simplement tenu dans ses mains un morceau de papier contenant une citation.

Permettez-moi de la citer. « La guerre nous a fait subir tant d'épreuves insupportables, de douleur et de larmes qu'il est impossible d'oublier. Ceux qui trament de nouvelles agressions ne peuvent être ni pardonnés ni défendus. »

Cette peur de la sensibilisation du public à la guerre de la Russie contre l'Ukraine et la terreur déclenchée sur toute voix dissidente sont le reflet de la paranoïa du Kremlin.

Car cet homme n'a fait que citer des propos tenus par Poutine il y a près d'un an à l'occasion de la Journée de la Victoire.

Mais dans le contexte actuel, cette citation des propos du Président russe est considérée comme discréditant l'armée russe.

C'est en partie vrai. Car c'est Poutine qui porte au premier chef la responsabilité de la dégradation morale des soldats russes et des crimes de guerre qu'ils commettent en Ukraine.

Ainsi que de leurs pertes importantes en Ukraine, qui ont été récemment admises par son porte-parole personnel.

Cependant, entre autres choses, Peskov a également avoué que la Russie « [avait] commencé à se préparer aux sanctions il y a un an ». En d'autres termes, la Russie se préparait à la guerre actuelle.

Il est donc grand temps que les diplomates russes avouent qu'ils mentaient lorsqu'ils ont affirmé que la Russie n'allait pas attaquer l'Ukraine et qu'ils cessent de couvrir les crimes de guerre de la Russie.

Les diplomates russes doivent cesser d'utiliser l'OSCE comme une plateforme de diffusion de propagande et de désinformation.

Ils discréditent l'OSCE en tant qu'organisation.

Pour conclure, permettez-moi également d'attirer votre attention sur les propos du Ministre Kuleba. Les crimes de guerre de la Russie ne se sont pas produits en un jour. Pendant de nombreuses années, les élites politiques et la propagande russes ont incité à la haine, déshumanisé les Ukrainiens, entretenu la supériorité russe et préparé le terrain pour ces atrocités.

La diplomatie russe est devenue l'un des principaux instruments de la propagande russe et de la déshumanisation des Ukrainiens.

Nous devons réfléchir à cela. L'avenir de l'OSCE en tant qu'organisation dépend de la façon dont nous réussirons à faire face à la disparition de la Russie.

Je vous prie de joindre la présente déclaration au journal de la séance.

Merci, Monsieur le Président.

1368^e séance plénière

Journal n° 1368 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU ROYAUME-UNI

Monsieur le Président, une semaine à peine s'est écoulée depuis la dernière séance spéciale du Conseil permanent consacrée aux atrocités commises par les forces d'invasion russes dans des villes telles qu'Irpin et Boutcha. Et depuis la dernière séance du Conseil permanent, jeudi, nous sommes de nouveau réunis ici, choqués et horrifiés, par les nouvelles en provenance de Kramatorsk. Deux missiles ont frappé en milieu de journée une foule de plus d'un millier de personnes qui attendaient un train pour échapper à l'attaque de la Russie. Des frappes sur une gare dont le rôle dans cette évacuation a été souligné dans le monde entier. Cette attaque barbare aurait tué plus de 50 personnes – des civils innocents – femmes, hommes et enfants – et fait plus de 100 blessés.

Un acte horrible de plus dans cette invasion préméditée et injustifiée de l'Ukraine par la Russie. Un nouvel incident impliquant des civils innocents.

Comme nous nous y attendons, la machine à désinformation russe s'est immédiatement mise en marche. Le Gouvernement russe poursuit ses tentatives futiles de détourner notre attention de ses propres actions par une avalanche de mensonges. Il a échoué au cours des sept semaines et demie écoulées et il n'y parviendra jamais.

Monsieur le Président, le monde continue à observer et nous continuons à prendre des mesures concrètes face à l'invasion brutale, injustifiée et illégale de la Russie contre son voisin souverain et démocratique. La semaine dernière, l'Assemblée générale des Nations Unies a voté la suspension de l'adhésion de la Russie au Conseil des droits de l'homme. Nous attendons le rapport du Mécanisme de Moscou de l'OSCE sur les premiers examens initiaux des crimes de guerre présumés en Ukraine. Et ce n'est qu'un début.

Une enquête de la Cour pénale internationale est déjà en cours. Les services du Gouvernement du Royaume-Uni travaillent en étroite collaboration en vue de recenser et de rassembler les preuves d'atrocités afin que nous puissions, aux côtés de nos partenaires internationaux, contribuer à l'enquête. Les responsables des atrocités qui ont été commises en Ukraine devront rendre des comptes. Des mécanismes sont mis en place afin de traduire les auteurs en justice. Les soldats et les commandants qui donnent ou suivent des ordres illégaux devraient savoir que leurs actions sont diffusées dans le monde entier. Monsieur le Président, nous observons, nous rassemblons des preuves et nous n'oublierons pas. Justice sera rendue.

Monsieur le Président, nous utiliserons tous les outils à notre disposition pour veiller à ce que le Président Poutine échoue dans la guerre qu'il a choisie. Le Royaume-Uni a imposé de nouvelles sanctions à la Russie. Le 6 avril, nous avons annoncé un gel total des avoirs de la plus grande banque russe et la fin de tout nouvel investissement britannique en Russie. Nous avons également annoncé la fin de toutes les importations de charbon et de pétrole russes jusqu'à la fin de 2022. Ces mesures ont été mises en œuvre en étroite collaboration avec nos alliés mondiaux. Ensemble, nous mettons en œuvre la plus lourde série de sanctions économiques jamais imposées, afin de priver de fonds la machine de guerre du Gouvernement russe.

Monsieur le Président, vendredi dernier à la Conférence « Stand Up for Ukraine », le Premier Ministre a déclaré que le Président Poutine avait infligé à l'Europe la pire crise humanitaire depuis 1945. Face à cette horreur, et en solidarité avec l'Ukraine, il s'est rendu samedi à Kiev pour marquer notre soutien indéfectible à l'Ukraine et au peuple ukrainien, dont le profond courage face à l'adversité est une source d'inspiration pour nous tous.

Merci, Monsieur le Président. Je vous prie de joindre la présente déclaration au journal de la séance.

1368^e séance plénière

Journal n° 1368 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Pour la deuxième fois en moins d'une semaine, ce Conseil tient une séance spéciale à la suite des atrocités commises par la Fédération de Russie en Ukraine – cette fois, la frappe barbare de missiles russes sur la gare de Kramatorsk le 8 avril, qui a tué plus de 50 civils innocents et en a blessé beaucoup d'autres.

Le matin où cette frappe russe s'est produite, la gare de Kramatorsk était remplie de milliers de civils ukrainiens terrifiés qui fuyaient leurs maisons en prévision d'une éventuelle attaque russe.

Chers collègues, essayez d'imaginer cette scène : une masse de civils anxieux sur le point de laisser derrière eux leur vie entière, leur maison et leur ville dans une tentative désespérée d'éviter le sort horrible subi par leurs concitoyens aux mains des envahisseurs russes à Boutcha, Irpin et dans d'autres villes d'Ukraine. Des centaines de familles se sont regroupées, effrayées et vulnérables, attendant l'arrivée des trains qui les emmèneraient dans un endroit plus sûr.

Puis, vers 10 h 30 ce matin-là, un terrible sifflement a retenti à la gare de Kramatorsk, alors que deux missiles russes suivaient leur trajectoire arquée dans le ciel, s'abattant sans avertissement sur ces masses de gens entassés. Les missiles se sont abattus sur la gare au moment même où les autorités recueillaient des informations sur les massacres de civils perpétrés par les forces russes autour de Kiev. Ils ont visé la gare au moment même où les forces russes chargeaient les corps dans des fours crématoires mobiles à Marioupol et bombardaient les villes de Kharkiv, Louhansk et Donetsk. Quelques instants plus tard, ces missiles ont explosé.

Dans un premier temps, la Russie a assumé la responsabilité de cette attaque, annonçant fièrement son « succès ». Mais cela n'a duré qu'un bref instant. Lorsque la portée et l'ampleur des destructions humaines ont été rendues publiques, la Russie a décidé de décliner toute responsabilité. Les États-Unis estiment qu'il s'agissait d'une attaque russe avec des missiles balistiques à courte portée.

Monsieur le Président,

Les mots manquent pour décrire les scènes de carnage à Kramatorsk, alors que des morceaux de métal brûlant ont déchiré les corps de ces civils désarmés, gisant sur le sol, immobiles, entourés de leurs biens éparpillés. Dans une vidéo, on entend une femme crier : « Il y a tellement de cadavres, il y a des enfants, juste des enfants ! »

Quelques minutes après l'attaque, les journalistes présents sur les lieux ont inspecté les restes de l'un des missiles. Sur celui-ci étaient écrits les mots « Pour les enfants » en russe. Les autorités ukrainiennes indiquent qu'au moins cinq des personnes tuées étaient des enfants. Un enfant gravement blessé a été amené à l'hôpital de Kramatorsk, il est décédé après une opération ; le corps brûlé d'un autre enfant a été découvert dans l'épave d'une voiture détruite. Un chirurgien de l'hôpital a dressé la liste des blessures des victimes : « amputations, membres arrachés, pieds arrachés, blessures à l'estomac et lésions cérébrales ».

Monsieur le Président,

Les attaques de la Fédération de Russie contre les civils se poursuivent sans relâche. Les civils sont tués lorsqu'ils restent dans leurs maisons, et ils sont tués lorsqu'ils essaient de partir. La veille de l'attaque de la Russie sur Kramatorsk, les forces russes ont lancé 118 frappes aériennes sur Marioupol, où les évacuations de civils ont échoué à de nombreuses reprises en raison des tirs de la Russie. Les forces russes continuent de bombarder et de pilonner les zones résidentielles de Kharkiv où, selon le maire, Ihor Terekhov, 1 440 des 8 000 maisons à un étage de la ville ont été détruites. Le maire a décrit des exemples horribles de traitements barbares infligés aux civils par les forces russes dans les petites villes et les villages autour de Kharkiv, notamment des viols et l'excision d'organes génitaux masculins. Dans la région de Louhansk, les autorités ukrainiennes signalent que pas une seule installation médicale – pas une seule – n'a échappé aux dommages causés par les attaques de la Russie.

Monsieur le Président,

Le Président Zelensky a le mieux décrit l'attaque de Kramatorsk en disant : « C'est un mal qui n'a pas de limites. Et s'il n'est pas puni, il ne s'arrêtera jamais ».

Il ne fait aucun doute que la Russie devra rendre des comptes pour le tir de missile de Kramatorsk, la mort de civils à Boutcha et la destruction continue de Marioupol et Kharkiv. Nous avons déjà dit que, selon nous, des membres des forces armées russes ont commis des crimes de guerre en Ukraine. Les États-Unis sont déterminés à faire en sorte que les responsables de ces crimes répondent de leurs actes.

Plus tard dans la journée, je soupçonne que nous entendrons les mêmes dénis fantaisistes de la part du Représentant russe, qui cherche à dissimuler une nouvelle atrocité. Jusqu'à présent, la Russie s'en est tenue au récit selon lequel elle n'utilise plus le missile Tochka-U déployé lors de l'attaque. Mais il existe de nombreuses photos de missiles Tochka-U déployés par les forces russes, oui, les forces russes, en Ukraine, avec leur insigne de la honte griffonné sur le côté. Comme nous le savons tous, les faits n'ont jamais été un obstacle pour le Représentant russe, dont les mensonges au sein de ce Conseil permettent à

son régime de poursuivre une guerre brutale. Aucun fait n'empêchera mon collègue russe de rejeter la responsabilité sur quelqu'un d'autre que son propre gouvernement.

Monsieur le Président,

En plus de fournir à l'Ukraine la plus grande quantité d'assistance en matière de sécurité de tous les pays du monde pour aider les Ukrainiens à se défendre contre cette attaque odieuse, les États-Unis soutiennent également une série de mécanismes de reddition de comptes en Ukraine, y compris les enquêtes menées par les autorités nationales ukrainiennes, les mécanismes d'enquête internationaux et le travail important des défenseurs des droits humains.

En ce moment, à la demande du Procureur général d'Ukraine, les États-Unis soutiennent une équipe multinationale de procureurs internationaux et d'autres experts en crimes de guerre déployés dans la région. Cette équipe interdisciplinaire, qui comprend des experts américains, soutient directement les efforts des unités des crimes de guerre du Procureur général d'Ukraine pour recueillir, préserver et analyser les preuves des atrocités en vue de poursuivre les processus de responsabilité pénale. Et, bien sûr, nous avons le Mécanisme de Moscou invoqué ici à l'OSCE par 45 États participants en vue d'enquêter sur les éventuels crimes de guerre et violations du droit international humanitaire et des droits humains résultant de la guerre odieuse choisie par la Russie. Nous sommes déterminés à utiliser tous les outils disponibles pour que les responsables des atrocités commises répondent de leurs actes.

Merci, Monsieur le Président. Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de la séance.



1368^e séance plénière

Journal n° 1368 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DU REPRÉSENTANT DE L'UNION EUROPÉENNE

La délégation française, en sa qualité de représentante du pays qui exerce la Présidence de l'Union européenne (UE), a donné la parole au représentant de l'UE, qui a fait la déclaration suivante :

L'UE condamne dans les termes les plus fermes possibles l'attaque qu'a subie la gare ferroviaire de Kramatorsk vendredi et qui a coûté la vie à plus de cinquante personnes, y compris cinq enfants, et fait d'innombrables autres victimes, dont beaucoup ont été grièvement blessées. Nous sommes profondément choqués par ce bombardement brutal et indiscriminé de civils innocents, dont de nombreux enfants, qui ont fui par crainte d'un nouvel assaut russe contre leurs foyers et leur pays. Nous pleurons les victimes et nos pensées sont avec leurs familles et le peuple ukrainien.

Les auteurs de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité, ainsi que les fonctionnaires et les dirigeants militaires responsables, doivent être et seront tenus de rendre des comptes. Les crimes de guerre ne resteront pas impunis. L'UE soutient toutes les mesures visant à faire en sorte que les forces armées russes soient tenues de rendre des comptes pour les violations des droits humains et du droit international humanitaire qu'elles commettent en Ukraine. En particulier, nous soutenons pleinement l'enquête pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité lancée par le Procureur de la Cour pénale internationale, ainsi que les travaux de la Commission d'enquête du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. L'UE apporte au Procureur général et à la société civile de l'Ukraine une aide axée sur la collecte et la préservation des preuves de crimes de guerre. Nous attendons avec intérêt le rapport imminent de la mission d'experts menée dans le cadre du mécanisme de Moscou de l'OSCE et faisons grand cas de l'Initiative d'observation de la situation en matière de droits de l'homme en Ukraine prise par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH).

La communauté internationale est largement unie dans cette position. Jeudi dernier, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté à une nette majorité une résolution sur la suspension des droits d'adhésion de la Fédération de Russie au Conseil des droits de l'homme en raison de l'ampleur et de la gravité des violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises par la Russie.

Seuls deux termes peuvent décrire ce qui est en train de se passer : échec et horreur. L'échec de l'armée russe à briser le courage du peuple ukrainien et l'horreur devant les attaques aveugles commises contre des civils et des infrastructures civiles, ainsi que les meurtres, les exécutions sommaires et les violences sexuelles dont sont victimes des civils innocents, y compris des femmes et des enfants. L'UE est consternée que ces violations éhontées du droit international humanitaire deviennent la norme pour les stratèges russes de cette guerre préméditée et non provoquée menée contre l'Ukraine souveraine et indépendante. Les atrocités commises par les forces russes à Boutcha, à Borodyanka, à Irpine et dans d'autres villes et villages que l'armée ukrainienne a libérés récemment de l'occupation russe, ainsi que l'attaque brutale menée contre la gare ferroviaire de Kramatorsk, font toutes partie des déplorables tactiques de destruction appliquées par le Kremlin pour anéantir la nation ukrainienne. Les tourments de Marioupol et d'autres villes et localités que les bombardements russes ont réduites en cendres resteront à jamais marqués du sceau de l'infamie.

Les tentatives flagrantes de dissimuler ou de blanchir la responsabilité de la Russie pour ce crime et pour d'autres en recourant à la désinformation et aux manipulations des médias sont inacceptables. Nous répétons ce qui a déjà été déclaré : personne ici n'est dupe de ces mensonges évidents. Nous rejetons catégoriquement et condamnons vivement les tentatives cyniques répréhensibles faites par les médias d'État russes et par des diplomates dans cette enceinte et dans d'autres enceintes internationales de justifier la guerre d'agression brutale et illégale que la Russie mène contre l'Ukraine.

Nous demandons une nouvelle fois à la Russie de respecter pleinement l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières et de ses eaux territoriales internationalement reconnues. Nous exigeons que la Russie cesse ses actions militaires immédiatement et sans condition et qu'elle retire toutes ses troupes de l'ensemble du territoire ukrainien. La Russie doit aussi mettre à disposition d'urgence et sans condition des couloirs sûrs, à la fois pour l'évacuation des civils vers d'autres parties de l'Ukraine et pour ceux qui livrent l'aide humanitaire. Nous demandons également une nouvelle fois au coagresseur, la Biélorussie, d'arrêter de faciliter l'agression russe en permettant aux forces russes d'utiliser son territoire et de se conformer à ses obligations internationales.

L'UE salue la force, le courage et la résistance du peuple ukrainien face à l'agression russe et se tient à ses côtés en étant fermement solidaire avec lui, comme l'atteste également la visite effectuée à Kiev vendredi par la Présidente de la Commission européenne, M^{me} von der Leyen, et le Haut Représentant, M. Borrell. L'UE continuera à fournir un soutien politique, financier, matériel et humanitaire coordonné et fera progresser, avec toute la célérité voulue, les travaux visant à imposer de nouvelles sanctions à la Russie et la Biélorussie. La campagne #Agir pour l'Ukraine a permis de recueillir plus de 9,1 milliards d'euros à l'intention de celles et de ceux qui fuient les bombes, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Ukraine. Et, une fois que les bombardements auront cessé, nous aiderons le peuple ukrainien à reconstruire son pays. Une Ukraine libre et prospère qui fait partie de la famille européenne.

Le monde agit pour l'Ukraine. Le peuple ukrainien tient la torche de la liberté pour nous tous. Son combat est notre combat.

Je vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de la séance.

La République de Macédoine du Nord¹, le Monténégro¹ et l'Albanie, pays candidats¹ ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, ; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldavie, la Géorgie, Andorre, Monaco et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration.

1 La République de Macédoine du Nord, le Monténégro et l'Albanie continuent de faire partie du Processus de stabilisation et d'association.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/1368

11 April 2022

Annex 6

FRENCH

Original: ENGLISH

1368^e séance plénière

Journal n° 1368 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION GÉORGIENNE

Monsieur le Président,

Nous souscrivons à la déclaration faite par la délégation de l'Union européenne. Par ailleurs, permettez-moi d'ajouter les observations ci-après au nom de mon pays.

Nous remercions la Présidence polonaise d'avoir convoqué cette séance spéciale du Conseil permanent consacrée à l'attaque commise à Kramatorsk le 8 avril.

Monsieur le Président,

Nous condamnons fermement la frappe russe contre la gare ferroviaire de Kramatorsk, où des milliers de personnes, essentiellement des femmes et des enfants, attendaient vendredi matin des trains d'évacuation pour fuir l'armée d'occupation russe. Cette attaque a coûté la vie à 59 civils innocents et fait plus d'une centaine de blessés.

En violation du droit international humanitaire, les forces d'occupation poursuivent leurs bombardements et leurs tirs directs, massifs et indiscriminés contre des biens de caractère civil.

L'attaque contre la gare de Kramatorsk s'inscrit dans le prolongement des crimes horribles que les forces russes ont commis à Boutcha, à Borodianka à Tchernihiv, à Marioupol et dans d'autres villes ukrainiennes. Nous entendons quotidiennement des informations faisant état d'homicides délibérés, de viols, de tortures, de traitements inhumains et d'autres violations des droits humains qui sont assimilables à des crimes de guerre.

Monsieur le Président,

Nous nous associons aux appels adressés à la Russie à mettre fin immédiatement à son agression, à se conformer à l'ordre de la Cour internationale de justice et à retirer l'ensemble de ses forces et de ses armements de l'Ukraine.

Nous ne ménageons aucun effort, de concert avec la communauté internationale et en recourant à tous les mécanismes juridiques internationaux disponibles, pour faire en sorte que justice soit rendue pour les crimes que la Russie commet.

La Géorgie réaffirme son soutien indéfectible à l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, y compris la Crimée et le Donbass, ainsi qu'aux droits de navigation de l'Ukraine dans ses eaux territoriales.

Je vous remercie, Monsieur le Président, et vous prie de joindre la présente déclaration au journal de la séance.



1368^e séance plénière

Journal n° 1368 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION TURQUE

Monsieur le Président,

Il est très douloureux de se réunir ici aujourd'hui après une nouvelle tragédie humanitaire en Ukraine. Nous sommes profondément attristés que des dizaines de civils qui attendaient d'être évacués aient perdu la vie à la suite de tirs de missiles contre la gare ferroviaire de Kramatorsk. Nous partageons la douleur du peuple ukrainien.

Il ne peut y avoir d'excuse à la prise pour cible de civils innocents. C'est tout simplement horrible et ne saurait jamais être accepté. Cet événement tragique a illustré une fois de plus l'importance et l'urgence qu'il y a d'établir des couloirs humanitaires pour assurer l'évacuation des civils en sécurité. Comme l'a fait également le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies après cette attaque, nous rappelons à toutes les parties les obligations qui leur incombent en vertu du droit international de protéger les civils. L'identification des responsables et leur traduction en justice en tenant une enquête indépendante constitue notre principale attente.

La situation humanitaire en Ukraine s'aggrave de jour en jour. On estime que près de 13 millions de personnes sont bloquées dans les zones touchées ou sont dans l'incapacité de les quitter. Ces 13 millions ne sont pas qu'un chiffre. Il s'agit de 13 millions d'êtres humains. Tout devrait être fait pour que les personnes bloquées soient hors de danger.

Nous soulignons une nouvelle fois l'importance d'agir avec bon sens et de maintenir le dialogue. Nous réitérons notre appel à mettre fin à cette guerre dévastatrice en déclarant immédiatement un cessez-le-feu. Il est urgent de trouver une solution politique à la tragédie humanitaire en cours.

Nous soutenons par conséquent tous les efforts diplomatiques visant à mettre fin à cette tragédie. Nous réitérons donc notre appel à poursuivre les négociations en cours. L'élan positif acquis au cours de la réunion tenue récemment à Istanbul devrait être maintenu d'urgence. Notre pays continuera d'apporter tout son soutien au processus visant à instaurer immédiatement un cessez-le-feu et une paix durable.

Les efforts d'évacuation, en particulier de la région de Marioupol, doivent être accélérés. La Turquie, pour sa part, essaye de contribuer de façon constructive aux efforts

d'évacuation humanitaire de la région de Marioupol par la mer Noire. Nous continuons également de soutenir et de faciliter les opérations d'aide humanitaire lancées par l'Organisation des Nations Unies depuis la Turquie.

Nous n'abandonnerons jamais nos efforts pour soutenir le peuple ukrainien.

Monsieur le Président,

Nous tenons à souligner une fois de plus que nous rejetons l'assaut en cours de la Fédération de Russie contre l'Ukraine. Nous soutenons fermement la préservation de la souveraineté, de l'unité politique et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, y compris ses eaux territoriales.

Nous vous demandons de bien vouloir joindre notre déclaration au journal de la séance.

Merci.

1368^e séance plénière

Journal n° 1368 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION CANADIENNE

Monsieur le Président,

Permettez-moi d'ajouter la voix du Canada au concert des condamnations entendues aujourd'hui de l'attaque haineuse menée par la Russie. Nous condamnons la poursuite de l'agression militaire russe contre l'Ukraine et les atrocités que les forces russes continuent de commettre. À la suite des révélations des actions cruelles, inhumaines et dégradantes des forces russes à Boutcha et dans d'autres territoires libérés récemment, nous avons été les témoins vendredi dernier d'un nouvel acte de brutalité de la Russie, ses missiles ayant frappé la gare ferroviaire de Kramatorsk. Ce tir de missiles a tué au moins 57 personnes, dont 5 enfants, et fait plus de 100 blessés, le nombre de victimes étant susceptible d'augmenter. Les victimes de cette attaque étaient des civils, essentiellement des femmes, des enfants et des personnes âgées, qui tentaient de fuir la violence russe.

Au cours de l'examen des « affaires courantes », nous entendrons les mensonges de la Russie à propos de l'attaque de vendredi. Il s'agira du même type de mensonges que ceux que nous avons entendus tout au long de cette guerre et avant celle-ci. Comme le montre l'intitulé, la délégation russe soulèvera l'allégation vraiment fantastique selon laquelle l'Ukraine a attaqué ses propres citoyens. Il convient de noter que la délégation russe accuse l'Ukraine de commettre des crimes de guerre alors qu'il reste illégal en Russie ne fut-ce que de parler de guerre. La délégation russe ne mentionnera pas le fait que les médias affiliés au Kremlin ont annoncé fièrement le succès d'une attaque russe contre Kramatorsk avant de modifier leur compte rendu une fois qu'ils ont pris connaissance du nombre de morts civils. Elle ne reconnaîtra pas non plus que les médias affiliés au Kremlin ont de longue date pour habitude de se rétracter. De telles allégations et rétractions nous sont familières à tous, la destruction du vol MH17 en étant l'exemple le plus notable et mortel. La Russie affirmera également qu'elle n'utilise pas le missile Totchka-U, qui a frappé Kramatorsk. De nombreuses informations du domaine public recueillies par les services de renseignement montrent que c'est faux. Le Kremlin continue de mener sa guerre injuste en étant apparemment inconscient du fait que les yeux du monde sont rivés sur l'Ukraine et que tout propriétaire d'un mobile multifonction est un témoin.

Monsieur le Président,

Il ne faut guère essayer de trouver une logique à la propagande du Kremlin. Comme nous le savons tous, sa démarche ne consiste pas à faire croire aux gens sa version de la vérité mais à faire en sorte qu'ils en rejettent toutes les versions. Néanmoins, les efforts de raisonnement qu'il faut déployer pour affirmer qu'il s'agissait d'une attaque de l'Ukraine sur ses propres civils en fuite sont aussi stupéfiants qu'ils sont consternants. Le Kremlin pense-t-il que l'Ukraine et son peuple ont besoin d'une justification supplémentaire pour résister ? Marioupol, Kharkiv, Boutcha, Irpin et Borodianka ne suffisent-ils pas ? Le Kremlin pense-t-il que le monde a besoin d'une justification supplémentaire ?

On nous dira donc que la « frappe russe réussie » est désormais une attaque de l'Ukraine contre son propre peuple et la délégation russe aura l'audace d'affirmer qu'il s'agit d'un crime de guerre ukrainien. Les mensonges de la Russie sont insultants. Ils sont insultants pour celles et ceux d'entre nous qui doivent les écouter dans cette salle mais, surtout, ils sont insultants pour la mémoire de celles et de ceux qui ont péri entre les mains de l'armée russe.

Nous demandons à la Russie de mettre fin à son ciblage criminel de civils et de retirer immédiatement ses forces militaires d'Ukraine.

Je vous remercie et je vous saurais gré de joindre cette déclaration au journal de la séance.



1368^e séance plénière

Journal n° 1368 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION NORVÉGIENNE

Monsieur le Président,

Comme d'autres, la Norvège condamne dans les termes les plus forts l'attaque par missile contre la gare de Kramatorsk survenue le 8 avril, qui a coûté la vie à plus de cinquante personnes et en a blessé des dizaines d'autres, souvent grièvement.

Nous adressons nos sincères condoléances aux familles et aux amis des victimes et partageons le deuil avec le peuple ukrainien et nos collègues ukrainiens de l'OSCE.

Cette frappe sur une foule de civils dans une zone urbaine densément peuplée est une nouvelle démonstration du mépris flagrant pour la vie civile qui est malheureusement devenu une caractéristique constante de cette agression militaire.

Il s'agit d'un bombardement brutal et aveugle de civils innocents, y compris d'enfants, qui avaient l'intention de fuir l'attaque de la Russie contre leurs maisons et leur pays en quête d'une sécurité relative plus à l'ouest de l'Ukraine.

Cette atrocité doit faire l'objet d'une enquête approfondie. Je réaffirme que les responsables de violations graves du droit international humanitaire et du droit international relatif aux droits humains doivent répondre de leurs actes.

Si cette attaque visait délibérément des civils, elle peut constituer un crime de guerre. Les crimes de guerre ne sauraient rester impunis.

J'exhorte une nouvelle fois la Fédération de Russie à mettre fin à son attaque contre l'Ukraine. Seule une solution diplomatique est envisageable. La guerre doit prendre fin.

Je vous prie de joindre la présente déclaration au journal de la séance.

1368^e séance plénière

Journal n° 1368 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION LETTONE

Merci, Monsieur le Président.

La Lettonie souscrit pleinement à la déclaration de l'Union européenne et je souhaiterais ajouter quelques observations à titre national.

Que sont les crimes de guerre ?

Selon les Conventions de Genève de 1949, les crimes de guerre sont des crimes commis contre :

- Les blessés et les malades ;
- Le personnel médical et religieux, les unités sanitaires et les transports sanitaires ;
- Les blessés, les malades et les naufragés des forces armées en mer (à bord des navires-hôpitaux, les embarcations de sauvetage côtier, les avions sanitaires et d'autres transports sanitaires en mer) ainsi que le personnel religieux, médical et hospitalier exerçant ses fonctions dans un contexte naval ;
- Les prisonniers de guerre ;
- Les civils.

Et ces crimes sont les suivants, tels que résumés ultérieurement au paragraphe 2 a) de l'article 8 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI) de 1998 :

1. L'homicide intentionnel ;
2. La torture ou les traitements inhumains, y compris les expériences biologiques ;
3. Le fait de causer intentionnellement de grandes souffrances ou de porter gravement atteinte à l'intégrité physique ou à la santé ;

4. La destruction et l'appropriation de biens, non justifiées par des nécessités militaires et exécutées sur une grande échelle de façon illicite et arbitraire ;
5. Le fait de contraindre un prisonnier de guerre ou une personne protégée à servir dans les forces d'une puissance ennemie ;
6. Le fait de priver intentionnellement un prisonnier de guerre ou toute autre personne protégée de son droit d'être jugé régulièrement et impartialement ;
7. La déportation ou le transfert illégal ou la détention illégale ;
8. La prise d'otages.

Le paragraphe 2 b) de l'article 8 élargit la définition des crimes de guerre. Puisque la CPI s'est déjà déclarée compétente pour juger d'une affaire dont elle a été saisie en relation avec l'agression de la Russie contre l'Ukraine, nous n'avons plus à nous interroger sur les compétences juridictionnelles. La liste des crimes de guerre énumérés audit paragraphe compte 26 points, je cite :

1. Le fait de diriger intentionnellement des attaques contre la population civile en tant que telle ou contre des civils qui ne participent pas directement aux hostilités ;
2. Le fait de diriger intentionnellement des attaques contre des biens de caractère civil, c'est-à-dire des biens qui ne sont pas des objectifs militaires ;
3. Le fait de diriger intentionnellement des attaques contre le personnel, les installations, le matériel, les unités ou les véhicules employés dans le cadre d'une mission d'aide humanitaire ou de maintien de la paix conformément à la Charte des Nations Unies, pour autant qu'ils aient droit à la protection que le droit international des conflits armés garantit aux civils et aux biens de caractère civil ;
4. Le fait de lancer intentionnellement une attaque en sachant qu'elle causera incidemment des pertes en vies humaines dans la population civile, des blessures aux personnes civiles, des dommages aux biens de caractère civil ou des dommages étendus, durables et graves à l'environnement naturel qui seraient manifestement excessifs par rapport à l'ensemble de l'avantage militaire concret et direct attendu ;
5. Le fait d'attaquer ou de bombarder, par quelque moyen que ce soit, des villes, villages, habitations ou bâtiments qui ne sont pas défendus et qui ne sont pas des objectifs militaires ;
6. Le fait de tuer ou de blesser un combattant qui, ayant déposé les armes ou n'ayant plus de moyens de se défendre, s'est rendu à discrétion ;
7. Le fait d'utiliser indûment le pavillon parlementaire, le drapeau ou les insignes militaires et l'uniforme de l'ennemi ou de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que les signes distinctifs prévus par les Conventions de Genève, et, ce faisant, de causer la perte de vies humaines ou des blessures graves ;

8. Le transfert, direct ou indirect, par une puissance occupante d'une partie de sa population civile, dans le territoire qu'elle occupe, ou la déportation ou le transfert à l'intérieur ou hors du territoire occupé de la totalité ou d'une partie de la population de ce territoire ;
9. Le fait de diriger intentionnellement des attaques contre des bâtiments consacrés à la religion, à l'enseignement, à l'art, à la science ou à l'action caritative, des monuments historiques, des hôpitaux et des lieux où des malades ou des blessés sont rassemblés, à condition qu'ils ne soient pas des objectifs militaires ;
10. Le fait de soumettre des personnes d'une partie adverse tombées en son pouvoir à des mutilations ou à des expériences médicales ou scientifiques quelles qu'elles soient qui ne sont ni motivées par un traitement médical, dentaire ou hospitalier, ni effectuées dans l'intérêt de ces personnes, et qui entraînent la mort de celles-ci ou mettent sérieusement en danger leur santé ;
11. Le fait de tuer ou de blesser par trahison des individus appartenant à la nation ou à l'armée ennemie ;
12. Le fait de déclarer qu'il ne sera pas fait de quartier ;
13. Le fait de détruire ou de saisir les biens de l'ennemi, sauf dans les cas où ces destructions ou saisies seraient impérieusement commandées par les nécessités de la guerre ;
14. Le fait de déclarer éteints, suspendus ou non recevables en justice les droits et actions des nationaux de la partie adverse ;
15. Le fait pour un belligérant de contraindre les nationaux de la partie adverse à prendre part aux opérations de guerre dirigées contre leur pays, même s'ils étaient au service de ce belligérant avant le commencement de la guerre ;
16. Le pillage d'une ville ou d'une localité, même prise d'assaut ;
17. Le fait d'employer du poison ou des armes empoisonnées ;
18. Le fait d'employer des gaz asphyxiants, toxiques ou similaires, ainsi que tous liquides, matières ou procédés analogues ;
19. Le fait d'utiliser des balles qui s'épanouissent ou s'aplatissent facilement dans le corps humain, telles que des balles dont l'enveloppe dure ne recouvre pas entièrement le centre ou est percée d'entailles ;
20. Le fait d'employer les armes, projectiles, matières et méthodes de guerre de nature à causer des maux superflus ou des souffrances inutiles ou à frapper sans discrimination en violation du droit international des conflits armés, à condition que ces armes, projectiles, matières et méthodes de guerre fassent l'objet d'une interdiction générale et qu'ils soient inscrits dans une annexe au présent Statut, par voie d'amendement adopté selon les dispositions des art. 121 et 123 ;

21. Les atteintes à la dignité de la personne, notamment les traitements humiliants et dégradants ;
22. Le viol, l'esclavage sexuel, la prostitution forcée, la grossesse forcée, telle que définie à l'art. 7, par. 2, al. f), la stérilisation forcée ou toute autre forme de violence sexuelle constituant une infraction grave aux Conventions de Genève ;
23. Le fait d'utiliser la présence d'un civil ou d'une autre personne protégée pour éviter que certains points, zones ou forces militaires ne soient la cible d'opérations militaires ;
24. Le fait de diriger intentionnellement des attaques contre les bâtiments, le matériel, les unités et les moyens de transport sanitaires, et le personnel utilisant, conformément au droit international, les signes distinctifs prévus par les Conventions de Genève ;
25. Le fait d'affamer délibérément des civils comme méthode de guerre, en les privant de biens indispensables à leur survie, y compris en empêchant intentionnellement l'envoi des secours prévus par les Conventions de Genève ;
26. Le fait de procéder à la conscription ou à l'enrôlement d'enfants de moins de 15 ans dans les forces armées nationales ou de les faire participer activement à des hostilités.

Il y a une semaine déjà, devant le Conseil de sécurité de l'ONU, le Président ukrainien, Volodymyr Zelensky, a déclaré qu'il n'y avait pas un seul crime de guerre que la Russie n'ait pas commis en Ukraine.

La Procureure générale de l'Ukraine, Iryna Venediktova, a déjà annoncé que plus de cinq mille crimes de guerre avaient été commis par les forces russes en Ukraine depuis le 24 février 2022 seulement.

Les Russes en sont-ils fiers ? Cela dépend. Dans les médias russes, on voit qu'ils le sont. Dans les médias étrangers et les instances étrangères, y compris l'OSCE, ils ne le sont évidemment pas, puisqu'ils essaient, et essaieront encore aujourd'hui, de tout nier.

Mais nous voyons tout cela.

La CPI a ouvert l'enquête après avoir été saisie par 39 États (dont 33 sont des États participants de l'OSCE).

De même, 42 États ont saisi la Cour internationale de Justice pour des violations du droit international commises par la Russie en Ukraine.

Il nous faudra des années pour condamner tous les criminels de guerre russes pour tous les crimes de guerre commis en Ukraine.

Mais nous serons patients et nous veillerons à ce que personne n'y échappe. Pas cette fois.

Cependant, ce que nous attendons avec impatience, c'est que ces procès commencent. Et, avant tout, que cette guerre et les souffrances du peuple ukrainien prennent fin.

Je vous remercie, Monsieur le Président, et vous prie de joindre la présente déclaration au journal de la séance.

1368^e séance plénière

Journal n° 1368 du CP, point 2 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE**

Monsieur le Président,

Je souhaite m'adresser à ceux des participants au débat d'aujourd'hui qui ont condamné particulièrement bruyamment la Russie pour le bombardement de la place située devant la gare ferroviaire de Kramatorsk. Quels arguments et quels éléments autres que des déclarations hâtives du type « il est hautement probable que » ou des affirmations selon lesquelles « le monde entier sait pertinemment qui est le coupable » êtes-vous en mesure de fournir ? La réponse est apparue clairement au cours de la séance spéciale d'aujourd'hui : vous ne disposez tout simplement pas d'éléments ou de preuves crédibles. Vous n'avez aucune idée de la vraie situation sur le terrain et répandez ouvertement des mensonges éhontés. Vous proférez des accusations en vous fondant sur l'opportunisme politique. Vous ne tenez pas compte des preuves évidentes de l'implication de l'Ukraine dans ce bombardement. Par ce que la vérité ne vous intéresse pas et que vous êtes animés par un seul objectif, à savoir celui de dénigrer la Russie.

Premièrement, nous appelons l'attention sur le fait que la Présidence polonaise convoque une fois de plus une séance spéciale du Conseil permanent dont l'intitulé du point principal de l'ordre du jour est ouvertement conflictuel, reflétant uniquement la position de l'Ukraine et de ses parrains occidentaux. Nous avons proposé une formulation plus neutre de la question, de façon que chacun puisse s'exprimer à ce sujet. Nous considérons de telles actions de la Présidence comme étant absolument inacceptables. Elles jettent le doute sur son souhait d'agir en qualité d'intermédiaire désintéressé.

Passons à présent aux faits en question. Le 8 avril 2022, un projectile de gros calibre a frappé la place située devant la gare ferroviaire de la ville de Kramatorsk dans la République populaire de Donetsk, qui est actuellement sous le contrôle de formations armées ukrainiennes. Des dizaines de personnes ont été tuées ou blessées.

Immédiatement après l'incident, Oleksii Arestovych, conseiller auprès du chef du bureau du Président ukrainien, et Pavlo Kyrylenko, chef de la prétendue administration régionale civile et militaire de Donetsk, ont fait des déclarations dans lesquelles ils ont affirmé que la frappe avait été menée au moyen d'un système de missile tactique balistique russe Iskander. Toutefois, des fragments du missile qui a frappé Kramatorsk sont restés au sol

et de nombreux témoins en ont pris des photos et des vidéos. Ces dernières montrent clairement qu'il s'agissait d'un missile Tochka-U. De tels projectiles sont utilisés exclusivement par les forces armées ukrainiennes.

Après que les témoins ont publié leurs photos et vidéos, le Président ukrainien Volodymyr Zelensky a reconnu que la frappe avait bien été menée au moyen d'un missile tactique Tochka-U. Il n'en a pas moins continué d'accuser l'armée russe d'avoir procédé à ce bombardement, diffusant ainsi à dessein de la désinformation.

Il convient de noter que les mots « pour les enfants » avaient été écrits en Russe sur l'empennage du missile avant son lancement afin d'assurer une plus grande « visibilité ». Cela a donné à la propagande ukrainienne un motif de clamer que si l'inscription était en russe, les troupes russes devaient être responsables du bombardement. Cette thèse a d'ailleurs été accréditée énergiquement par un certain nombre de médias occidentaux, qui ont de plus en plus tendance à relayer de fausses informations pour la propagande ukrainienne plutôt que de pratiquer du vrai journalisme et de se livrer à une véritable analyse.

Venons-en à présent aux faits tels qu'ils se sont réellement produits. D'après le Ministère russe de la défense, les forces armées russes n'ont pas planifié ou entrepris de mission de feu le 8 avril 2022. Les missiles tactiques Tochka-U, dont des fragments ont été trouvés près de la gare ferroviaire de Kramatorsk, ne sont plus utilisés par les forces armées russes depuis longtemps.

L'analyse de la zone endommagée par l'ogive du missile Tochka-U et la position de l'empennage de ce dernier confirment clairement qu'il a été tiré depuis une zone située au sud-ouest de Kramatorsk. D'après des informations fiables, une des divisions de la 19^e brigade de missiles des forces armées ukrainiennes, qui est équipée de systèmes de missiles Tochka-U, se trouvait près de Dobropillia, ville située à 45 kilomètres au sud-ouest de Kramatorsk, lors de la frappe. Cette partie de la République populaire de Donetsk est toujours entièrement sous le contrôle d'une unité militaire ukrainienne.

Pour tenter de donner une dimension internationale à leur version du bombardement de Kramatorsk, les autorités ukrainiennes ont autorisé des journalistes étrangers à se rendre sur place. Mais elles ont commis une grave erreur de calcul : un reportage diffusé au journal du soir de la chaîne de télévision italienne TG La7, le 8 avril 2022, montrait le numéro de série du projectile¹. Les journalistes avaient réussi à le filmer en franchissant le périmètre de sécurité à proximité de l'épave du missile, qui portait le numéro Sh91579, confirmant sans équivoque que le projectile appartient aux forces armées ukrainiennes. Qui plus est, des projectiles provenant du même lot – par exemple, Sh91565 et Sh91566 – ont déjà été retrouvés lors du bombardement de la ville d'Alchevsk dans la République populaire de Louhansk (2 février 2015) et du village de Lohvynove dans la République populaire de Donetsk (13 février 2015). Des photos des empennages de ces projectiles, que l'armée ukrainienne a utilisé pour bombarder le territoire des républiques populaires de Donetsk et de Louhansk, sont disponibles dans le domaine public.

1 <https://tg.la7.it/esteri/guerra-ucraina-ecco-il-missile-che-ha-colpito-la-stazione-di-kramatosrk-08-04-2022-170588>.

Le 14 mars 2022, un missile Tochka-U similaire tiré par une division d'une brigade de missiles détachée des forces armées ukrainiennes a touché le centre de Donetsk, tuant 20 personnes sur le coup et en blessant grièvement 28 autres, dont des enfants. Soit dit au passage, ni la direction de l'OSCE ni les pays occidentaux n'ont eu la moindre réaction, pas même pour déplorer la perte de vies civiles.

Les faits mentionnés ici prouvent qu'une attaque ciblée contre des civils a de nouveau été menée par des formations armées ukrainiennes le 8 avril 2022. Le but est clair, à savoir d'empêcher les habitants de quitter Kramatorsk afin de pouvoir continuer de les utiliser, comme à Marioupol, en tant que boucliers humains. Est-ce là ce que les instructeurs de l'OTAN ont appris à l'armée ukrainienne au cours de leurs nombreux exercices conjoints ? Nous rappelons ici que les exercices tactiques concernant les opérations militaires menées en milieu urbain ont été intégrés étroitement au programme des exercices, point sur lequel nous avons d'ailleurs appelé l'attention à plusieurs reprises dans nos déclarations au Conseil permanent l'année dernière.

Les événements qui se sont produits à Kramatorsk le 8 avril constituent clairement un acte criminel perpétré contre la population civile par les prétendus « défenseurs » ukrainiens du Donbass, qui ne craignent pas de recourir à des provocations sanglantes. Nous assistons dans le même temps à des tentatives surnoises de diffamer et de dénigrer les forces armées russes qui s'acquittent dûment de leurs tâches dans la zone de l'opération militaire spéciale. Cette provocation fait suite au dynamitage par l'armée ukrainienne de réservoirs de produits chimiques à Roubijne, les 5 et 9 avril 2022, à la découverte de prétendus « charniers » à Boutcha, Borodianka, Irpin et Bouzova, ainsi qu'à de nombreux actes haineux mis en scène par le régime de Kiev.

De plus, nous tenons à vous informer que la Commission d'enquête russe a engagé des procédures pénales concernant le nombre élevé de décès de civils à la suite du tir d'un missile contre Kramatorsk par les formations armées ukrainiennes. La Russie fera tout ce qui est en son pouvoir pour que les responsables de ce crime terrible soient sévèrement punis.

Dans ce contexte, les pays de l'OTAN continuent de transférer en Ukraine des armes létales, qui tombent entre les mains de formations armées ukrainiennes irresponsables. Dans le même temps, les dirigeants ukrainiens tentent à l'évidence de dissimuler les crimes de guerre qu'ils commettent.

Cela soulève la question suivante : quelles sont les attentes des pays qui fournissent des armes à l'Ukraine et quelles sont leurs intentions ? Combien de civils doivent encore mourir dans des gares ferroviaires et des villes ukrainiennes sous les bombardements provocateurs des forces armées et des paramilitaires nationalistes ukrainiens avant que l'Occident ne se rende compte avec qui les forces armées du pays sont réellement en guerre ? Et les pays de l'OTAN sont-ils conscients du fait qu'ils ont leur part de responsabilité dans la mort continue d'Ukrainiens ?

Dans ces circonstances, il est clair que les vies des civils en Ukraine n'importent guère pour les dirigeants des pays qui lui fournissent des armes. Ce n'est pas une coïncidence si le Premier Ministre du Royaume-Uni, Boris Johnson, et le Haut Représentant de l'Union européenne, Josep Borrel, qui se sont rendus en Ukraine récemment, ainsi que l'attaché de presse du Pentagone, John Kirby, de Washington, prônent une solution militaire à la situation

en Ukraine. Nous voyons comment les agents traitants étrangers des autorités ukrainiennes actuelles continuent obstinément de décourager leurs protégés de privilégier la voie politique et diplomatique. Nous notons également qu'après avoir reçu de tels signaux « encourageants » des capitales occidentales, les dirigeants ukrainiens changent abruptement de discours en misant une fois de plus sur le militarisme.

Nous nous abstenons d'évaluer toutes ces actions aujourd'hui. Nous nous contenterons de dire que cette voie est ruineuse pour l'Ukraine, que l'Occident s'efforce à tout prix de transformer en un instrument d'opposition à la Russie.

Nous soulignons que l'opération militaire spéciale russe en Ukraine est destinée à mettre fin au conflit prolongé dans le Donbass, où l'OSCE n'a pas été en mesure de faciliter un règlement politique. Les objectifs principaux de l'opération spéciale, à savoir la démilitarisation et la dénazification de l'Ukraine, seront atteints.

Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de la séance spéciale du Conseil permanent de l'OSCE de ce jour.

Merci de votre attention.